

DECRETE :

Article 1er : L'article 5 du Décret n°2017-0309/P-RM du 05 avril 2017 relatif au Commissariat à la Sécurité alimentaire est modifié comme suit :

« Article 5 (nouveau) : Pour l'exercice de ses missions, le Commissaire est assisté d'un Commissaire adjoint, d'un Chef de Cabinet, d'un Attaché de Cabinet, de quatre (4) Chargés de mission et d'un Secrétaire particulier.

Le Commissaire adjoint à la Sécurité alimentaire supplée le Commissaire en cas d'absence, de vacance ou d'empêchement.

Les attributions des Chargés de mission et du Secrétaire particulier sont fixées par décision du Commissaire. »

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 mars 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,
Mahmoud Ould MOHAMED**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre du Travail et
de la Fonction publique,
Maître Harouna Mamadou TOUREH**

**DECRET N°2021-0210/PT-RM DU 31 MARS 2021
PORTANT MODIFICATION DU DECRET N°
2017-0309/P-RM DU 05 AVRIL 2017 RELATIF
AU COMMISSARIAT A LA SECURITE
ALIMENTAIRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2017-0260 /P-RM du 13 mars 2017 fixant le cadre institutionnel de gestion de la Sécurité alimentaire;

Vu le Décret n°2017-0309/P-RM du 05 avril 2017 relatif au Commissariat à la Sécurité alimentaire ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

**DECRET N°2021-0211/PT-RM DU 31 MARS 2021
PORTANT RATIFICATION DE L'ADHESION DE LA
REPUBLIQUE DU MALI A L'ACCORD PORTANT
CREATION D'AFRICA FINANCE CORPORATION,
ADOpte LE 28 MAI 2007 AU NIGERIA**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2021-020 du 23 mars 2021 autorisant l'adhésion de la République du Mali à l'Accord portant création d'Africa Finance Corporation ;